DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENVIRONNEMENT

DIRECTION DES RESSOURCES ET DU PATRIMOINE NATURELS

GESTION DU DOMAINE PUBLIC DES EAUX

COMMUNE D'ORMONT-DESSUS

ENTREPRISE DE CORRECTION FLUVIALE DU DAR AUX DIABLERETS

ENQUÊTE DRESSEE POUR:

- CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE POUR MAINTIEN D'OUVRAGE HYDRAULIQUE
- MODIFICATION DE L'ASSIETTE DE SERVITUDES DE PASSAGE PUBLIC (N° 234'353 et 234'356)
- ADAPTATION DE LA SERVITUDE EXISTANTE (N° 196'311) A L'ETAT DES LIEUX
- CONSTITUTION DE SERVITUDES DE PASSAGE A PIED ET POUR TOUS VEHICULES

PIÈCE DEPOSÉE A L'ENQUÊTE

Au Greffe municipal de la
Commune d'Ormont-Dessus

du..... au .....

Le Syndic:

Le Secrétaire:

Direction générale de l'environnement
DGE - DIRNA - EAU
Lausanne, le .....

Dressé par: B+C Ingénieurs SA
F. ECOFFEY
Ing. géom. breveté
Montreux / Aigle

ECF du DAR
au nom de la commission exécutive
Le président:

Le secrétaire:

B + C Ingénieurs SA

Avenue du Casino 45
Case postale 400
1820 Montreux 2

021 966 10 80
mail@bcing.ch
www.bcing.ch

copyright - Membre bureau SIA

Fichier de base		Affaire no 2924-22 / 17'03'72		Plan no	402
2924\Dar\Dessin\2019 Enquête Expropriation\2924_401_ENQ_Servitudes.dwg		Echelle	1:1:1'00	Format	0.63 x 0.3 0.2 m2
		Indice	Date	Dessin	Contrôle
Xref	2924 DIABLERETS Gde Eau - vt th\Dar\Dessin\Xref\Cadastre_2015_500.dwg	-	6.07.2020	HI	FG
		-	08.06.2023	BN	FE

MODIFICATION DE L'ASSIETTE DES SERVITUDES DE PASSAGE

20.06.1912 001-234353 (C) Passage public de 60 cm de largeur ID.001- 1998/006587
en faveur de Ormont-Dessus la Commune, Les Diablerets

20.06.1912 001-234356 (C) Passage public de 60 cm de largeur ID.001- 1998/006596
en faveur de Ormont-Dessus la Commune, Les Diablerets

05.02.1960 001-196311 (C) Passage à pied, à char et pour voitures
automobiles ID.001-1999/019393

Tracé maintenu — Nouveau tracé — Tracé supprimé

CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE MAINTIEN D'OUVRAGE HYDRAULIQUE (DIGUE)

Servitude de maintien d'ouvrage en faveur de la commune

CONSTITUTION DE SERVITUDES DE PASSAGE A PIED ET POUR TOUS VEHICULES

Servitude privée de passage à pied et pour tous véhicules
(tronçon A - B : utilisation limitée aux véhicules d'exploitation forestière)
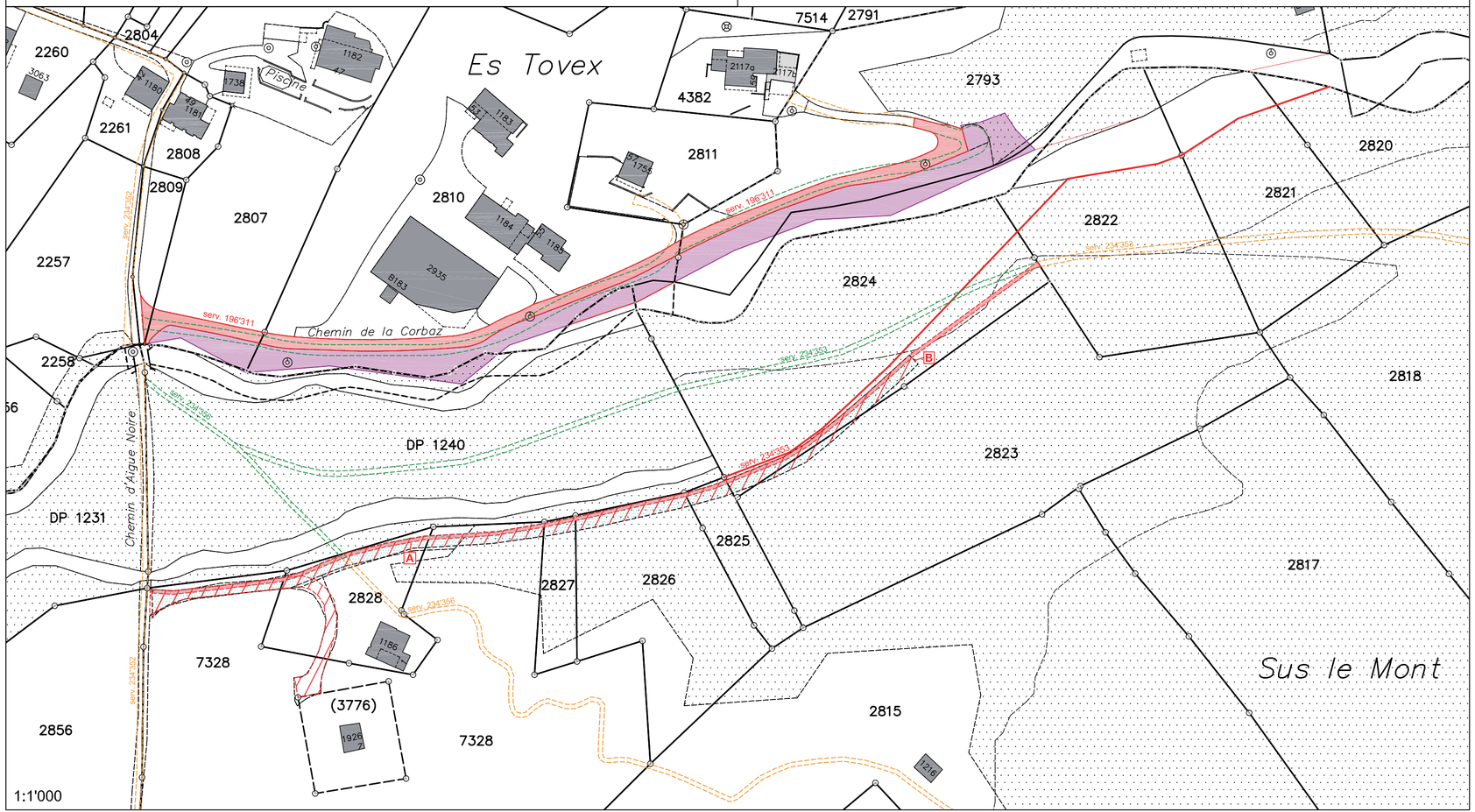
Servitude de passage à pied et pour tous véhicules pour l'entretien du cours d'eau
en faveur de la commune